



la taxe fonciere d'une construction sur un terrain agricole

Par **LAURIE**, le **20/04/2010** à **03:59**

bonjour,

je réside sur un terrain agricole. ce terrain a été déclassé pendant trois ans ce qui m'a permis d'obtenir pendant ce laps de temps une autorisation de construire.

Sur mon titre de propriété il est précisé que mon terrain est en zone INC (ou IINC).

cette situation entraine t-elle des particularités sur ma taxe foncière?

Je tiens à préciser qu'il est hors de question pour la municipalité de construire une route, de mettre de l'électricité (j'ai l'énergie solaire)

Meme question pour la taxe d'habitation.

Merci beaucoup de me répondre.

A bientôt.

Laurence